



Rapport annuel 2017-2018

D'IDÉE À RÉALITÉ

Capital-risque pour entreprises de technologie à fort potentiel



Ontario

Société ontarienne de
financement de la croissance

www.ontario.ca/sofc

Table des matières

2	À propos de la Société ontarienne de financement de la croissance
3	Message du président du conseil et du président et chef de la direction
7	Rapport de gestion
7	Le marché ontarien du capital-risque en 2017
8	Activités d'exploitation et résultats obtenus
10	Investissements de la SOFC
11	Fonds ontarien de capital-risque SC
13	Northleaf Venture Catalyst Fund
14	Fonds Démarrage et expansion I
15	Fonds de croissance et d'innovation de Yaletown
16	Fonds ontarien de développement des technologies émergentes
18	Activités de l'écosystème du capital-risque ontarien
19	États financiers
19	Responsabilité de la direction relative à la production de rapports financiers
20	Rapport de l'auditeur indépendant
21	État de la situation financière
22	État des résultats et des variations de l'excédent de fonctionnement accumulé
23	État des gains et des pertes de réévaluation
23	État de la variation des actifs financiers nets
24	État des flux de trésorerie
25	Notes annexes
33	Gouvernance d'entreprise
33	Aperçu
33	Rôles et responsabilités
35	Exigences concernant la préparation des rapports financiers
35	Contrôles internes
35	Activités
36	Membres du conseil d'administration
38	Politiques et procédures relatives à la gestion des risques
39	Perspectives de l'exercice 2018-2019
39	Coordonnées

À propos de la Société ontarienne de financement de la croissance

La Société ontarienne de financement de la croissance (SOFC), l'agence de capital-risque du gouvernement de l'Ontario (la Province), a été créée dans le but de promouvoir et de faire grandir le secteur du capital-risque en Ontario, afin qu'un plus grand nombre d'entreprises de technologie à fort potentiel aient accès au capital nécessaire à leur croissance et leur prospérité. Dans le cadre de ses activités d'investissement, la SOFC a investi plus de 300 millions de dollars dans des entreprises de technologie à fort potentiel.

Le 1^{er} février 2009, la *Loi de 2008 sur Société ontarienne de financement de la croissance* (la Loi) fonde la SOFC à titre d'agence de la Couronne. Selon la Loi, la SOFC :

- investit dans des fonds de capital-risque et des entreprises de technologie;
- gère le Fonds ontarien de développement des technologies émergentes;
- administre ses parts de sociétés en commandite dans des fonds gérés à l'externe;
- donne des conseils à la province sur des questions liées au capital-risque;
- appuie le développement de l'écosystème du capital-risque ontarien et la mise en œuvre des politiques en matière de capital-risque de la province.

Message du président du conseil et du président et chef de la direction

Nous avons le plaisir de présenter le rapport annuel 2017-2018 de la Société ontarienne de financement de la croissance (SOFC). Ce rapport souligne les progrès réalisés au cours de l'exercice financier qui s'est terminé le 31 mars 2018.

La SOFC a pour mandat d'établir une industrie du capital-risque durable en Ontario, qui en retour renforcera l'économie et créera des emplois dans les principaux secteurs économiques de la province. La SOFC permet aux entreprises ontariennes innovatrices à fort potentiel d'accéder aux capitaux qui leur permettront de prendre de l'expansion nécessaire pour atteindre leur plein potentiel économique et soutenir la concurrence sur les marchés mondiaux. Grâce aux initiatives de capital-risque de la SOFC, les sociétés en portefeuille emploient actuellement plus de 9 000 personnes au Canada, la plupart en Ontario, et ont enregistré des revenus et des dépenses en recherche-développement totalisant 5,7 milliards de dollars et 1,6 milliard de dollars respectivement¹.

À ce jour, la SOFC s'est engagée à investir dans un certain nombre de fonds gérés à l'externe, comme le Fonds ontarien de capital-risque SC (FOCR), le Northleaf Venture Catalyst Fund LP (NVCF), le Fonds Démarrage et expansion I (FDE) et le Fonds de croissance et d'innovation de Yaletown (Yaletown). La SOFC réalise également des investissements directs par l'entremise du Fonds ontarien de développement des technologies émergentes (FODTE), de concert avec des co-investisseurs admissibles, dans des entreprises de technologie émergentes.

Le FOCR, géré par Northleaf Capital Partners et dont le budget s'élève à 205 millions de dollars, a contribué à la mise sur pied de neuf fonds de capital-risque établis en Ontario et axés sur l'Ontario, ce qui leur a donné une solide assise de départ pour recueillir des capitaux supplémentaires. En outre, le FOCR a effectué sept investissements directs dans plusieurs entreprises prospères de la province, dont Achivers et Shopify. Les capitaux investis par l'entremise du FOCR dans des sociétés et des fonds établis en Ontario et axés sur l'Ontario, en plus des capitaux fournis par des tiers, s'élèvent à plus de 1 milliard de dollars.

¹ Les revenus et les dépenses en recherche et développement sont regroupés au niveau du portefeuille de la SOFC depuis sa création. Comme les gestionnaires de fonds individuels peuvent co-investir en consortium, les données regroupées peuvent surestimer ces mesures en raison d'une double comptabilisation potentielle.

Le NVCF, également géré par Northleaf Capital Partners et dont le budget s'élève à 300 millions de dollars², comprend des fonds entièrement engagés et détient un portefeuille se composant de 14 fonds de capital-risque et de 12 entreprises à fort potentiel actives en Ontario ou au Canada. Le NVCF a aidé l'Ontario à renforcer sa position à titre de chef de file nord-américain du secteur du capital-risque en attirant des investissements vers la province et en aidant les entreprises à soutenir la concurrence internationale. Le capital engagé par le NVCF, combiné à l'apport de tiers, s'est traduit par des investissements de plus de 2 milliards de dollars pour des entreprises et des fonds établis en Ontario ou au Canada, ou actifs au Canada³.

Le but ultime du FOER et du NVCF est d'appuyer l'innovation continue en Ontario, de démontrer le potentiel de rendement à long terme des fonds de capital-risque en tant que catégorie d'actifs et de favoriser la création en Ontario d'une industrie du capital-risque autosuffisante et concurrentielle à l'échelle mondiale.

En janvier 2017, la SOFC s'est engagée à investir 25 millions de dollars dans le FDE, conformément aux directives du ministère de la Recherche, de l'Innovation et des Sciences (le ministère). Le FDE devrait aider les entreprises de technologie émergentes à atteindre une envergure mondiale et leur fournira des conseils par l'entremise d'une commission composée d'une trentaine de hauts dirigeants et d'entrepreneurs prospères.

Jusqu'à présent, environ 41 millions de dollars ont été versés aux entreprises actives au Canada, dont neuf sont établies en Ontario, grâce au capital engagé du FDE et au capital de tiers.

À la suite de l'annonce du lancement d'un mandat de fonds d'actions et d'une déclaration d'intérêt pour les entreprises du secteur des technologies propres au début de 2017, la SOFC a pris un engagement d'investissement de 20 millions de dollars envers Yaletown. Yaletown a présenté une clôture initiale de 100 millions de dollars, et un montant cible de fonds de 200 millions de dollars.

Depuis mai 2012, le FODE n'investit plus dans de nouvelles sociétés et effectue uniquement des investissements de suivi dans des entreprises faisant déjà partie de son portefeuille. À ce jour, le FODE s'est engagé à verser un total d'environ 101 millions de dollars dans 27 sociétés ontariennes et a obtenu des investissements supplémentaires de 350 millions de dollars de tiers.

L'accès aux capitaux continue de jouer un rôle essentiel pour accélérer la croissance des entreprises émergentes innovantes et des sociétés entrepreneuriales, et en faire des entreprises de moyenne et grande envergure. Avec son portefeuille de placement de fonds et d'entreprises diversifié, la SOFC continue de donner aux sociétés à fort potentiel la possibilité d'accéder aux marchés pour se développer et en récolter les avantages économiques associés à longue échéance.

² Comprend le capital engagé actuel et toute réserve de capital pour des investissements de suivi prévus.

³ Comprend des fonds dont les investissements sont centrés au Canada, mais dont le siège social ne se trouve pas au Canada.

En 2018-2019, la SOFC continuera de gérer le portefeuille de placements du FODTE et de superviser ses sociétés en commandite gérées à l'externe de manière efficace et rentable. Nous continuerons d'appuyer le développement de l'écosystème du capital-risque ontarien, de conseiller la province en matière de capital-risque et de soutenir ses politiques à cet égard.

Le conseil d'administration aimerait remercier M. Robert Burns d'avoir accepté le rôle de président et chef de la direction intérimaire et d'avoir dirigé l'organisation pendant que le conseil était à la recherche d'un président et chef de la direction permanent.

De plus, nous souhaitons remercier le personnel dévoué de la SOFC pour ses efforts et son engagement sans faille envers le succès de la société, ainsi que les membres du conseil d'administration pour leurs conseils et le soutien qu'ils nous ont prêté tout au long de l'exercice financier. Nous sommes heureux de continuer à travailler avec le personnel et le conseil au cours du nouvel exercice.



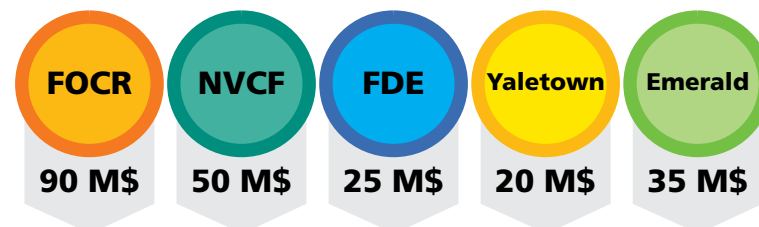
Jeff Kehoe
Président du conseil



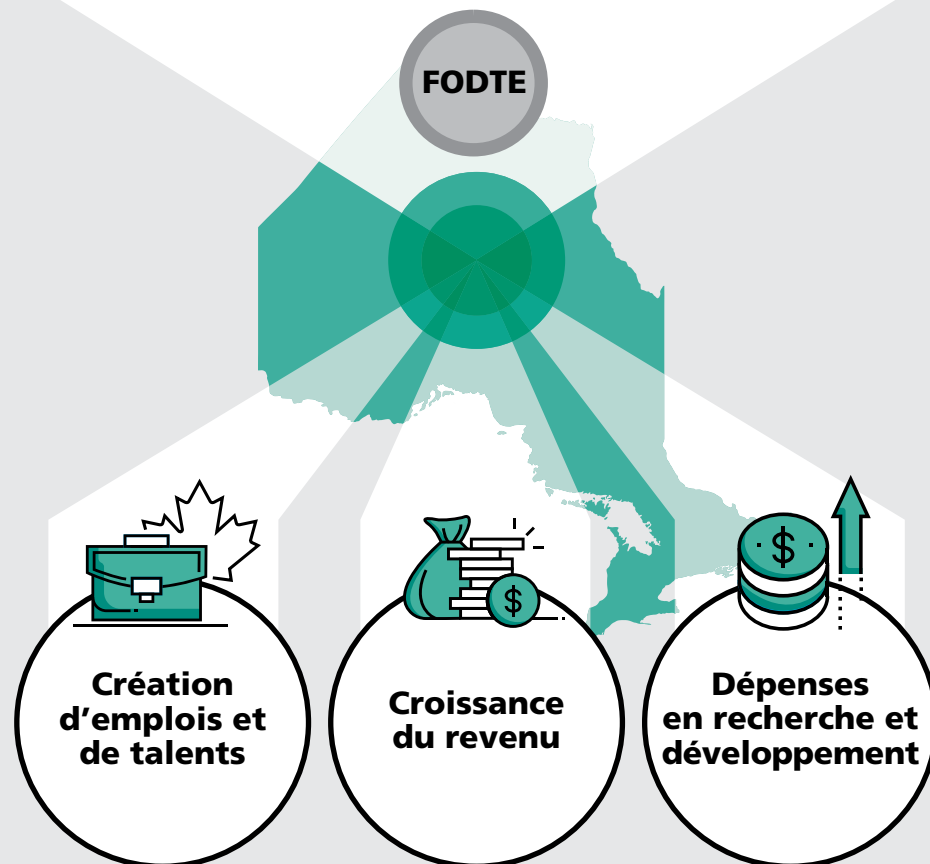
Steve Romanyshyn
Président et chef de la direction

Incidence de nos fonds

La SOFC s'est engagée à investir dans un certain nombre de fonds gérés à l'externe, entre autres :

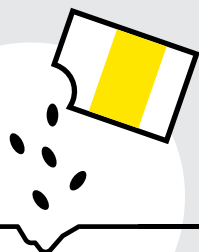


La SOFC gère également un portefeuille de placements directs par l'entremise du :



Création, croissance et prospérité

Soutien de l'écosystème du capital-risque de l'Ontario



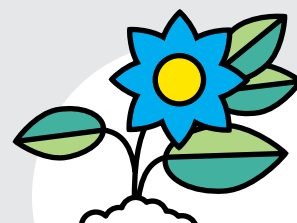
1 Investir dans les idées

La SOFC injecte des capitaux d'investissement dans les entreprises et les fonds de capital-risque les plus prometteurs et innovants.



2 Développement et croissance

Nos investissements favorisent le développement des innovateurs, des créateurs d'emploi et des producteurs de richesse qui contribuent à la croissance et à l'envergure des entreprises.



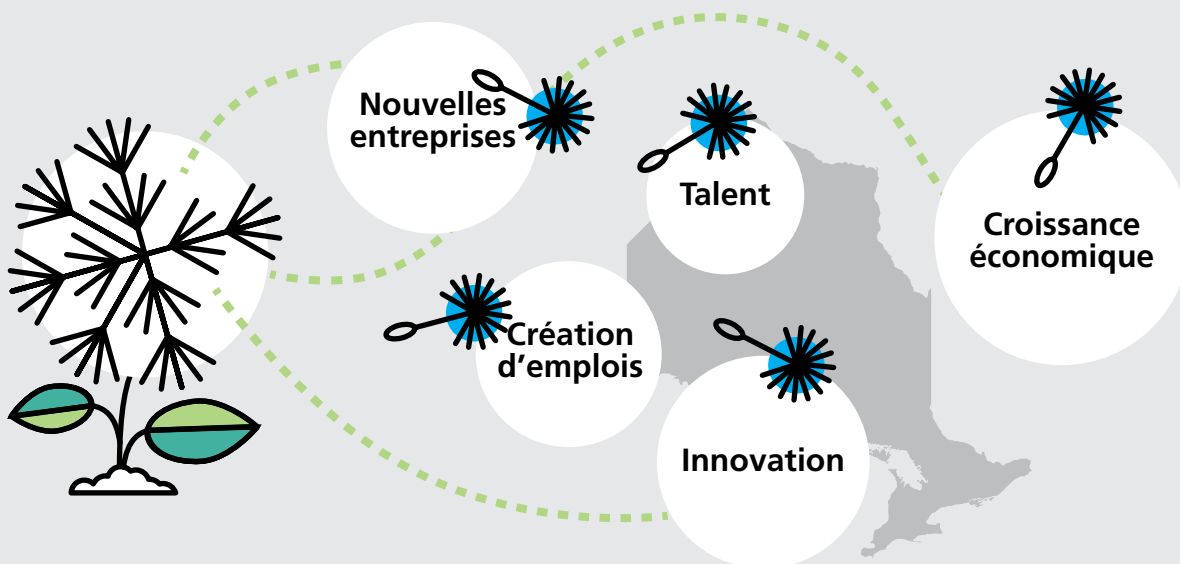
3 Stimuler l'économie

Les investissements dans le secteur du capital-risque de l'Ontario ont pour effet de stimuler la croissance de l'économie et de créer de bons emplois et un rendement rentable pour les Ontariens.

4 Bénéfices au-delà du rendement du capital

Le soutien de fonds de capital-risque bien gérés donne lieu à un cycle vertueux d'expertise, de réussite et de valeur économique :

- plus d'entreprises à succès;
- plus d'emplois de qualité;
- plus de richesse et de prospérité pour les Ontariens.



Rapport de gestion

Le marché ontarien du capital-risque en 2017⁴

En 2017, les investissements en capital-risque ont ralenti, marquant ainsi la première baisse importante du total de capital investi en glissement annuel en Ontario depuis la crise financière de 2008-2009. Au total, environ 1,4 milliard de dollars ont été investis dans 155 entreprises établies en Ontario, par le biais de 190 transactions. Le montant total de 2017 a diminué d'environ 500 millions de dollars par rapport au montant record de 1,85 milliard de dollars en 2016 (depuis l'avènement de l'ère point.com). En moyenne, l'Ontario détient une part du total du capital investi au Canada d'environ 45 % sur base annuelle. Cependant, la part de l'Ontario était de 33 % en 2017, ce qui représente une baisse par rapport à la part de 50 % de l'Ontario en 2016. En raison du ralentissement du rythme des investissements en 2017, l'Ontario a chuté de la 4^e position à la 8^e au classement annuel des territoires de l'Amérique du Nord.

En 2016, de multiples opérations à forte capitalisation ont contribué à la croissance du marché ontarien, mais celles-ci étaient peu nombreuses en 2017. Seule une entreprise établie en Ontario, PointClickCare de Mississauga, a conclu un tour de financement de plus de 100 millions de dollars. L'Ontario continue de manquer de fonds de capital-risque qui soutiendraient les importants tours de financement requis par les entreprises pour grandir efficacement. La valeur moyenne des transactions conclues par les territoires nord-américains en tête du classement est de 10 millions de dollars ou plus. Bien que l'apport moyen de capitaux par transaction de l'Ontario a atteint 8,2 millions de dollars en 2016 et 7,2 millions de dollars en 2017, la moyenne s'est constamment élevée à moins de 5 millions de dollars au cours de la dernière décennie.

Le secteur de l'information et de la technologie des communications continue de dominer les transactions dans le secteur du capital-risque de l'Ontario. En 2017, les transactions effectuées dans ce secteur ont représenté 81 % des investissements en capital-risque de l'Ontario, pour ce

⁴ Les statistiques, les chiffres et les données mentionnés se rapportent à l'année civile et, sauf indication contraire, sont fournis par Thomson Reuters.

qui est du capital investi, et 77 % du volume de transactions. Les investissements dans le secteur des sciences de la vie ont représenté environ 16 % du total des engagements en capital, ce qui est semblable aux moyennes annuelles des dernières années. Le secteur des technologies propres continue de jouer un petit rôle dans le marché général du capital-risque de l'Ontario, ne représentant que 2 % du capital investi total et 4 % du volume de transactions.

Les activités de collecte de fonds menées tout au long de 2017 en Ontario ont récolté au total 482 millions de dollars, ce qui représente 53 % des fonds recueillis dans le cadre de collectes de fonds déclarées au Canada. Bien que ce montant ne se compare pas au total de 1,1 milliard de dollars recueillis en 2016, il est semblable à ceux des années précédentes, lorsque calculé sur une base annuelle. Les fonds de l'Ontario qui ont réuni des capitaux en 2017 sont, entre autres, le fonds III d'OMERS Ventures, dont le solde de clôture s'est élevé à 300 millions de dollars, et Round 13 Capital, dont le solde de clôture s'est élevé à 95 millions de dollars.

Les activités de sortie continuent d'être rares en Ontario. Les fusions et acquisitions restent l'instrument de sortie le plus fréquent, avec 14 transactions. En 2017, l'Ontario a enregistré deux introductions en bourse financées par du capital-risque, représentant 300 millions de dollars.

Activités d'exploitation et résultats obtenus

La SOFC a le plaisir d'annoncer qu'elle a atteint les attentes présentées dans sa lettre de mandat pour le reste de l'exercice 2017-2018 en exécutant les mesures suivantes :

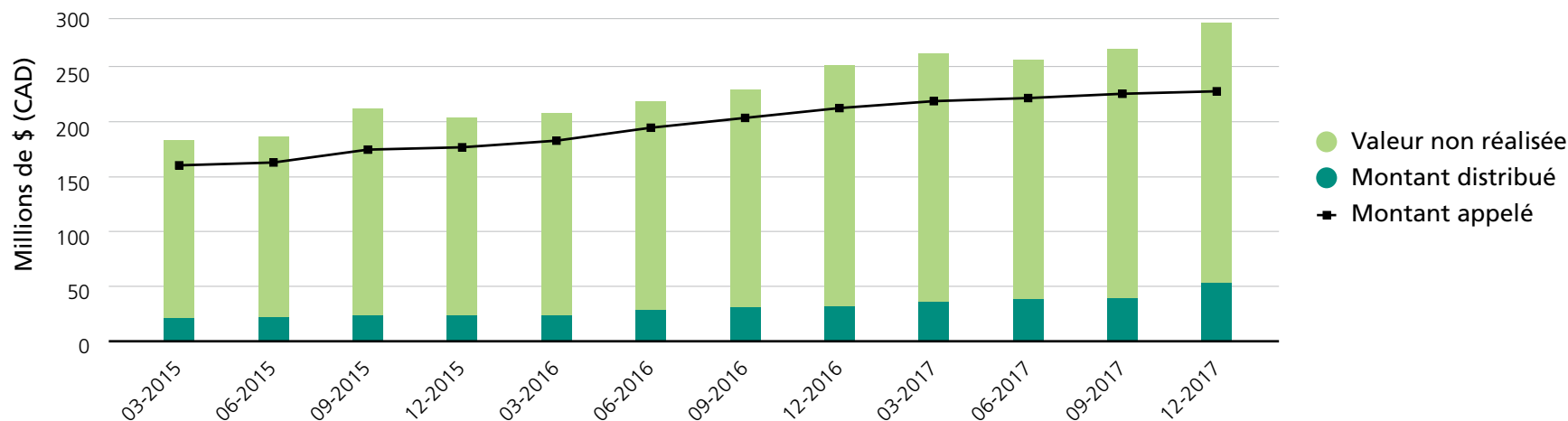
- Mettre en œuvre les politiques et procédures nécessaires à l'accomplissement de son mandat.
- Élaborer un cadre de planification des investissements, en collaboration avec le ministère, afin de déterminer les écarts et les possibilités d'amélioration dans l'écosystème du capital-risque de l'Ontario et guider les investissements futurs de la SOFC.

La SOFC devrait enregistrer des gains et des pertes, ce qui est normal pour les fonds d'investissement en capital-risque. Globalement, le rendement intérimaire des investissements en capital-risque de la SOFC a une valeur de 1,28x en date du 31 décembre 2017 compte tenu d'un multiple du capital⁵, ce qui représente une hausse par rapport à 1,18x en date du 31 décembre 2016 (graphique 1).

⁵ Le multiple de capital est calculé après déduction des honoraires du gestionnaire du fonds sous-jacent, des dépenses et de l'intérêt passif, mais avant déduction des coûts de fonctionnement de la SOFC.

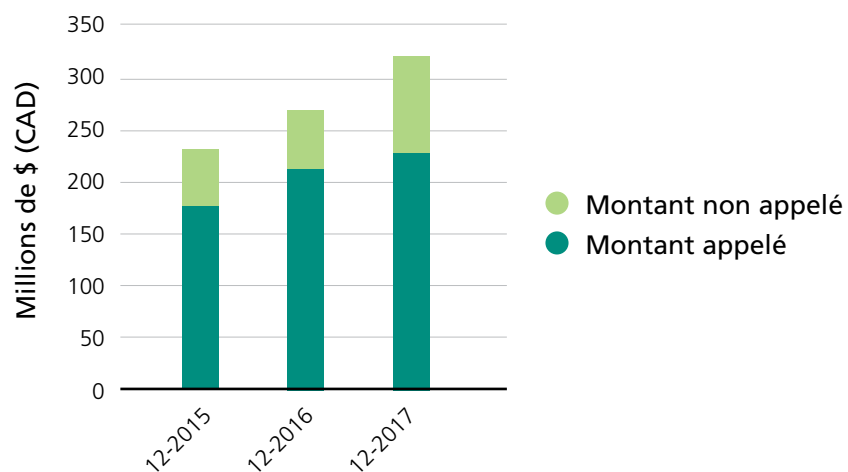
Graphique 1

Rendement intérimaire des fonds de la SOFC au 31 décembre 2017



Graphique 2

Engagements de la SOFC au 31 décembre 2017



En 2017, la SOFC a enregistré une hausse de ses engagements en capital de 55 millions de dollars (graphique 2). Les nouvelles sommes sont attribuées au Fonds d'actions pour le secteur des technologies propres, qui s'est engagé à verser 20 millions de dollars au Fonds de croissance et d'innovation de Yaletown Partners et 35 millions de dollars à Emerald Technology Ventures à titre d'engagement d'ancrage. Celui-ci mène actuellement une campagne de levée de fonds en vue de sa première clôture. En date du 31 décembre 2017, environ 71 % du capital engagé par la SOFC était financé.

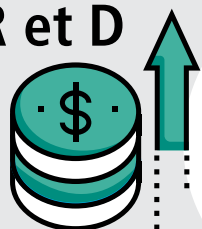
Effet en chiffres



5,7 G\$
En revenus



R et D



1,6 G\$
En dépenses
en recherche et
développement

Investissements de la SOFC

La SOFC a actuellement la responsabilité de surveiller ses parts de sociétés en commandite dans les fonds gérés à l'externe suivants : le FOCR et le NVCF (tous deux des fonds de fonds), le FDE et Yaletown. La SOFC est également responsable de la gestion et de l'exploitation du FODTE. De plus, la SOFC aide la province à soutenir le développement de l'écosystème du capital-risque de l'Ontario. Les résultats de l'exercice 2017-2018 sont exposés dans les sections suivantes.

**FOCR**

Fonds ontarien de capital-risque SC

Au cours de sa période d'investissement active, le Fonds ontarien de capital-risque SC (FOCR) a pris des engagements auprès de 11 fonds de capital-risque admissibles et a effectué sept co-investissements directs dans des sociétés établies en Ontario, ce qui représente un total de plus de 190 millions de dollars, et des réserves sont prévues pour un financement de suivi dans des co-investissements directs.

Au cours de son cycle d'investissement, le capital engagé par le FOCR, ajouté à l'apport de tiers, s'est traduit par des investissements de plus de 1 milliard de dollars pour des sociétés et des fonds établis en Ontario ou axés sur l'Ontario. En date du 31 décembre 2017, les sociétés détenues par le FOCR établies en Ontario avaient enregistré des revenus de 3,1 milliard de dollars et des dépenses en recherche-développement de 700 millions de dollars⁶, et employaient plus de 3 200 personnes⁷.

Le portefeuille du FOCR comprend des engagements en capital de 166 millions de dollars consentis aux gestionnaires suivants de fonds établis en Ontario ou axés sur l'Ontario :



Le portefeuille de placements directs du FOCR comprend sept co-investissements dans des entreprises technologiques de premier plan établies en Ontario, notamment Achievers et Shopify, totalisant environ 24 millions de dollars.

⁶ Les revenus et les dépenses en recherche-développement sont cumulés à compter du premier investissement du FOCR.

⁷ À mesure que le portefeuille du FOCR évolue et que les entreprises sont vendues, le nombre total d'emplois au sein du portefeuille diminuera, mais cela ne représentera pas des pertes d'emploi.



En tant qu'un de nos premiers partenaires, la SOFC a joué un rôle fondamental dans la gestion de nos fonds. L'appui qu'elle a offert à Georgian Partners nous a permis d'atteindre la position que nous occupons aujourd'hui. Elle nous a aidés, entre autres, à investir dans des entreprises de premier plan comme Shopify, Top Hat, Integrate.ai, Freshbooks et plusieurs autres.

John Berton,
associé directeur





Northleaf Venture Catalyst Fund

Le Northleaf Venture Catalyst Fund (NVCF) a été le premier fonds lancé dans le cadre du Plan d'action sur le capital de risque du gouvernement fédéral, et ses fonds sont maintenant entièrement engagés/réservés. À ce jour, le capital engagé par le NVCF et des tiers a collectivement généré plus de

2 milliards de dollars pour des sociétés et des fonds établis au Canada et axés sur le Canada. Les sociétés détenues par le NVCF établies au Canada ont enregistré⁸ des revenus de 2 milliards de dollars et des dépenses en recherche-développement de 550 millions de dollars, et emploient plus de 5 000 personnes⁹.

Le NVCF a pris 14 engagements totalisant environ 235 millions de dollars à l'égard de fonds, dont environ 200 millions de dollars seront versés à 11 fonds établis au Canada, huit de ces fonds étant établis en Ontario :



(Établi en Ontario)



(Établi en Ontario)



(Établi en Ontario)



(Établi en Ontario)



(Établi en Ontario)

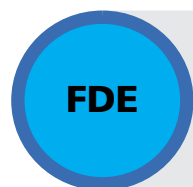


(Établi en Ontario)

Le NVCF a également effectué 12 co-investissements directs totalisant environ 50 millions de dollars dans de grandes sociétés du secteur de la technologie établies au Canada, comme ecobee, Wattpad et Freshbooks.

⁸ Les chiffres relatifs aux revenus, aux dépenses en recherche-développement et à l'emploi ont été enregistrés en date du 31 décembre 2017.

⁹ Les revenus et les dépenses en recherche-développement sont cumulés à compter du premier investissement du NVCF.



Fonds Démarrage et expansion I

Le Fonds Démarrage et expansion I (FDE) vise à fournir du financement et des conseils à des entreprises à forte croissance faisant partie de grands marchés en croissance. Le FDE devrait fournir aux entreprises à fort potentiel des capitaux et des conseils, le but étant d'accroître le nombre d'entreprises qui vont former la prochaine génération de sociétés mondiales. Les investissements initiaux devraient varier de 500 000 \$ à 3 millions de dollars, et présenter une possibilité d'investissements de suivi à mesure que les entreprises du portefeuille grandissent. Conformément aux

consignes du ministre en janvier 2017, la SOFC a engagé 25 millions de dollars dans le FDE.

À ce jour, le capital engagé par le FDE et des tiers a collectivement généré plus de 41 millions de dollars pour des entreprises de technologie en démarrage. Les sociétés détenues par le FDE établies en Ontario ont enregistré¹⁰ des revenus de 17,3 millions de dollars et des dépenses en recherche-développement de 7,3 millions de dollars, et emploient plus de 200 personnes¹¹.

En date du 31 mars 2018, le FDE a engagé environ 31 millions de dollars en 16 investissements, dont environ 15,5 millions de dollars dans 9 sociétés de technologie en démarrage établies en Ontario :



¹⁰ Les chiffres relatifs aux revenus, aux dépenses en recherche-développement et à l'emploi ont été enregistrés en date du 31 décembre 2017.

¹¹ Les revenus et les dépenses en recherche-développement sont cumulés à compter du premier investissement du FDE.



Fonds de croissance et d'innovation de Yaletown

Le Fonds de croissance et d'innovation de Yaletown (Yaletown) a pour but d'aider les entreprises de technologie canadiennes à grandir et à devenir des chefs de file du marché. Les investissements visent les entreprises émergentes à potentiel de croissance à l'échelle du Canada dont l'objectif est d'améliorer la durabilité et le rendement du secteur des technologies propres intelligentes et des secteurs des entreprises intelligentes. En 2017, la SOFC a engagé 20 millions de dollars dans le fonds de Yaletown, dans le cadre d'une clôture initiale de Yaletown représentant plus de 100 millions de dollars. L'objectif du fonds est d'atteindre un montant de 200 millions de dollars pour la clôture définitive de 2018.

En date du 31 mars 2018, Yaletown a pris deux engagements d'investissement, y compris envers Thoughtwire, une entreprise établie à Toronto, pour laquelle il a mené un tour de financement de 20 millions de dollars.



Nous sommes heureux que la SOFC se soit jointe à nous à titre de commanditaire, aux côtés d'autres investisseurs institutionnels de renom comme OPTrust, par le biais du Fonds de croissance et d'innovation de Yaletown. L'un des écosystèmes de technologie les plus dynamiques du monde se trouve en Ontario. Le fonds de Yaletown nous permet d'aider les entreprises émergentes à potentiel de croissance à grandir et à soutenir la concurrence internationale.

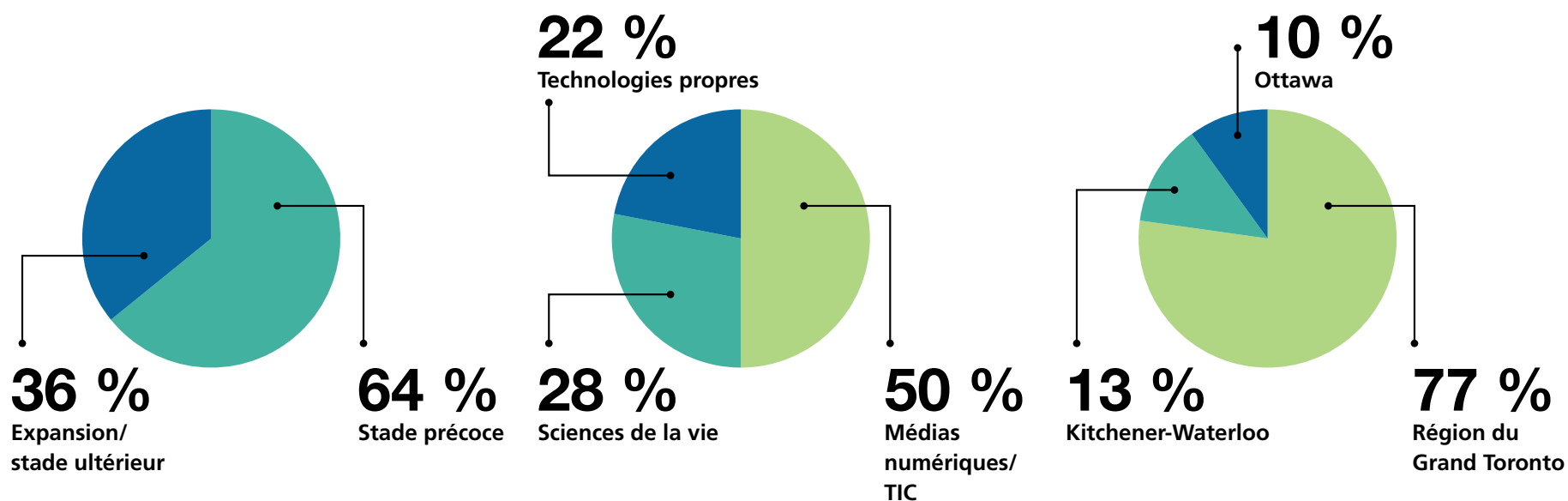
Salil Munjal,
*associé directeur,
Yaletown Partners*

FODTE

Fonds ontarien de développement des technologies émergentes

Le FODTE a été lancé en 2009 en réponse à la crise financière. Il investit des capitaux dont ont tant besoin les sociétés ontariennes privées à fort potentiel des secteurs des technologies propres, des sciences de la vie et des technologies de la santé de pointe, et des médias numériques et de la technologie de l'information et des communications, où il est le plus difficile d'accéder à des capitaux. Le portefeuille du FODTE est bien représenté et comprend des sociétés établies dans les grands centres urbains du sud de l'Ontario qu'on qualifie de super pôle d'innovation de l'Ontario.

Diversification du portefeuille



Levier financier

Le FODTE joue un rôle de catalyseur du marché et sa réussite se mesure essentiellement par l'apport des tiers qui participent aux co-investissements. L'ensemble des engagements en capital de la SOFC s'est traduit par un apport supplémentaire d'environ 350 millions de dollars de la part de tiers, ce qui représente un ratio de 3.5 \$ pour chaque dollar investi.

La SOFC continue de gérer activement ses investissements directs dans un portefeuille de 8 sociétés technologiques émergentes à fort potentiel. Au cours de l'exercice 2017-2018, la SOFC a réalisé de nouveaux investissements de suivi d'une valeur approximative de 5 millions de dollars pour les entreprises du portefeuille du FODTE. Depuis sa création jusqu'au 31 mars 2018, la SOFC a approuvé plus de 100 millions de dollars en investissements dans des entreprises ontariennes par le biais du FODTE.

Au cours de l'exercice 2017-2018, le FODTE a vendu avec succès deux des entreprises de son portefeuille et a réalisé des gains combinés de 9,7 millions de dollars, ce qui correspond à trois fois le capital investi.



Les investissements précoces, comme ceux effectués par la Société ontarienne de financement de la croissance (SOFC), ont permis à ecobee de mettre l'accent sur d'importantes innovations plaçant les besoins des clients au cœur de nos décisions pendant les phases préliminaires du processus de développement des produits.

Sans le solide témoignage de confiance de nos premiers partenaires comme la SOFC, ecobee ne serait pas le chef de file du secteur des maisons intelligentes qu'elle est aujourd'hui.

Stuart Lombard,
*fondateur et chef de la direction
d'ecobee*

Activités de l'écosystème du capital de risque ontarien

La SOFC appuie le développement de l'écosystème du capital de risque ontarien en :

- participant à des initiatives de capital de risque afin de promouvoir les possibilités d'investissement en Ontario, de recueillir des renseignements sur les marchés pour appuyer les politiques de capital-risque, et de recueillir des données sur les possibilités générées;
- collaborant avec le ministère aux politiques publiques de capital-risque afin d'appuyer les efforts que la province déploie en faveur de son écosystème du capital de risque;
- fournissant des conseils à la province sur des questions liées au capital-risque;
- sensibilisant les milieux du capital-risque aux diverses initiatives qui sont mises en œuvre par le gouvernement et le secteur privé afin d'appuyer les activités de capital-risque et l'innovation en Ontario.

À cet effet, la SOFC a participé à un certain nombre d'événements au cours du dernier exercice et a collaboré activement avec des investisseurs, en accueillant entre autres plusieurs délégations relatives à l'investissement à l'échelle internationale, pour mieux faire connaître son portefeuille de sociétés et aider les entreprises technologiques de l'Ontario à accéder à la communauté d'investissement en général.

Ces événements sont les suivants :

- Conférence annuelle de la Canadian Venture Capital and Private Equity Association (CVCA)
- Forum annuel sur la politique de Life Sciences Ontario
- Sommet sur l'innovation pour les sociétés canadiennes de la BDC
- Conférence des investisseurs dans le secteur des soins de santé de Bloom Burton & Co.
- Conférence Discovery de l'OCE;
- Sommet Canadian Innovation Exchange
- plusieurs comités, tables rondes, concours de présentation, conférences et forums importants animés par des intervenants du secteur, dont la National Angel Capital Organization, C100, la Bourse de Toronto, les Centres d'excellence de l'Ontario, l'Institutional Limited Partners Association (ILPA), et plusieurs accélérateurs et incubateurs.

États financiers

Responsabilité de la direction relative à la production de rapports financiers

Le 11 juin 2018

Les états financiers ci-joints de la Société ontarienne de financement de la croissance (« SOFC ») ont été préparés conformément aux Normes comptables canadiennes pour le secteur public et relèvent de la responsabilité de la direction. La préparation des états financiers amène inévitablement la direction à faire des estimations fondées sur son jugement, particulièrement lorsque des opérations qui portent sur la période comptable considérée ne peuvent être arrêtées avec certitude avant une période ultérieure.

Les états financiers ont été préparés adéquatement dans les limites raisonnables de l'importance relative et selon les informations disponibles en date du 31 mars 2018.

La direction maintient un système de contrôles internes conçu de manière à lui fournir l'assurance raisonnable que les actifs sont protégés et que des informations financières fiables sont disponibles en temps opportun. Le système comprend des politiques et des procédures structurées ainsi qu'une structure organisationnelle qui prévoit la délégation de pouvoir et la séparation des responsabilités de manière appropriée. La Division de la vérification interne du ministère des Finances de l'Ontario peut procéder périodiquement à une évaluation indépendante de l'efficacité de ces contrôles internes et en présenter, le cas échéant, les conclusions à la direction et au comité d'audit et des risques du conseil d'administration.

Il incombe au conseil d'administration, en collaboration avec le comité d'audit et des risques, de s'assurer que la direction s'acquitte de ses responsabilités à l'égard de l'information financière et du contrôle interne. Le comité d'audit et des risques rencontre périodiquement la direction, les auditeurs internes et l'auditeur indépendant, le cas échéant, pour aborder les questions soulevées par ceux-ci et examiner les états financiers avant de recommander leur approbation par le conseil d'administration.

Les états financiers ont été audités par Deloitte S.E.N.C.R.L./s.r.l., auditeur indépendant. La responsabilité de l'auditeur consiste à exprimer une opinion sur le fait que les états financiers de la SOFC donnent une image fidèle de sa situation financière selon les Normes comptables canadiennes pour le secteur public. Le rapport de l'auditeur, présenté à la page suivante, expose de façon sommaire l'étendue de l'examen effectué par l'auditeur et son opinion sur les états financiers.

Au nom de la direction,



Steve Romanyshyn,
président-directeur général

Rapport de l'auditeur indépendant

Au conseil d'administration de la Société ontarienne de financement de la croissance,

Nous avons effectué l'audit des états financiers ci-joints de la Société ontarienne de financement de la croissance, qui comprennent l'état de la situation financière au 31 mars 2018, les états des résultats et des variations de l'excédent de fonctionnement accumulé, des gains et pertes de réévaluation, de la variation des actifs financiers nets et des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi qu'un résumé des principales méthodes comptables et d'autres informations explicatives.

Responsabilité de la direction pour les états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle de ces états financiers conformément aux Normes comptables canadiennes pour le secteur public, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Responsabilité de l'auditeur

Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur les états financiers, sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les normes d'audit généralement reconnues du Canada. Ces normes requièrent que nous nous conformions aux règles de déontologie et que nous planifions et réalisons l'audit de façon à obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les états financiers. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, et notamment de son évaluation des risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Dans l'évaluation de ces risques, l'auditeur prend en considération le contrôle interne de l'entité portant sur la préparation et la présentation fidèle des états financiers afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'entité. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et du caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Opinion

À notre avis, les états financiers donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de la Société ontarienne de financement de la croissance au 31 mars 2018, ainsi que des résultats de ses activités, de la variation de ses actifs financiers nets et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément aux Normes comptables canadiennes pour le secteur public.

Autre point

L'état de la situation financière au 31 mars 2017 et les états des résultats et des variations de l'excédent de fonctionnement accumulé, des gains et pertes de réévaluation, de la variation des actifs financiers nets et des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date ont été audités par un autre auditeur qui a émis une opinion non modifiée le 20 juin 2017.

Deloitte S.E.N.C.R.L./s.r.l.

Comptables professionnels agréés
Experts-comptables autorisés
Le 18 juillet 2018

Deloitte.

Deloitte S.E.N.C.R.L./s.r.l.
400 Applewood Crescent, Suite 500
Vaughan (Ontario) L4K 0C3, Canada

Tél. : 416-601-6150
Télec. : 416-601-6151
www.deloitte.ca

Société ontarienne de financement de la croissance

État de la situation financière

Au 31 mars 2018
(en dollars canadiens)

	Notes	2018	2017
		\$	\$
Actifs financiers			
Trésorerie et équivalents de trésorerie		10 672 287	12 607 854
Titres négociables	5	193 363 780	88 744 639
Comptes débiteurs	4	1 376 302	346 971
Fonds ontarien de capital-risque SC - FOCR	6	71 376 786	66 308 481
Fonds ontarien de développement des technologies émergentes - FODTE	7 et 12	30 785 102	42 372 654
Northleaf Venture Catalyst Fund LP - NVCF	8	50 000 000	50 000 000
ScaleUP Venture Fund I LP - SUVF	9	6 250 000	4 250 000
Yaletown Innovation Growth LP - Yaletown	10	1 000 000	—
		364 824 257	264 630 599
Passif			
Comptes créditeurs et charges à payer	15	235 974	278 443
Actifs financier nets		364 588 283	264 352 156
Actifs non financiers	19	—	—
Excédent accumulé		364 588 283	264 352 156
Engagements contractuels	11		
L'excédent accumulé se compose de :			
Excédent de fonctionnement accumulé		363 610 185	263 791 514
Gains de réévaluation accumulés		978 098	560 642
		364 588 283	264 352 156

Approuvé par le conseil
d'administration



administrateur



administrateur

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

Société ontarienne de financement de la croissance

État des résultats et des variations de l'excédent de fonctionnement accumulé

Exercice clos le 31 mars 2018

(en dollars canadiens)

		2018		2017
	Notes	Budget	Réel	Réel
		\$	\$	\$
Revenus				
Financement et paiements de transfert de la province de l'Ontario				
FODTE	7	12 000 000	8 800 000	7 800 000
ScaleUP Venture Fund - SUVF	9	—	—	25 000 000
Fonds de capital-risque pour le secteur des sciences de la vie	16	35 000 000	35 000 000	—
Fonds d'actions pour le secteur des technologies propres	17	55 000 000	55 000 000	—
Intérêts créditeurs		630 000	1 216 129	612 227
Revenu de placement du portefeuille du FODTE	13	22 000	1 149 101	1 318 977
Gains en capital réalisé sur les placements du FODTE		5 000 000	9 864 249	655 767
Gains en capital sur la distribution à partir du FOCR		1 991 000	1 991 340	5 121 691
(Gain) perte de change	3	(71 000)	17 185	27 995
		109 572 000	113 038 004	40 536 657
Charges				
Remboursements au ministère	15	1 009 000	978 048	874 424
Frais de gestion de la trésorerie		42 000	33 642	28 450
Frais de services professionnels		898 000	595 933	398 845
Dépenses des membres du conseil et des comités		7 000	2 145	7 159
Perte de valeur des placements du portefeuille du FODTE	14	11 655 000	11 609 565	2 265 810
		13 611 000	13 219 333	3 574 688
Excédent annuel		95 961 000	99 818 671	36 961 969
Excédent de fonctionnement accumulé au début de l'exercice		263 791 514	263 791 514	226 829 545
Excédent de fonctionnement accumulé à la fin de l'exercice		359 752 514	363 610 185	263 791 514

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

Société ontarienne de financement de la croissance

État des gains et des pertes de réévaluation

Exercice clos le 31 mars 2018

(en dollars canadiens)

	2018		2017
	Budget	Réel	Réel
	\$	\$	\$
Gains de réévaluation accumulés au début de l'exercice	560 642	560 642	955 367
Gains (pertes) non réalisés attribuables à ce qui suit :			
Change	—	(186)	(813 432)
Titres négociables	—	(33 023)	(33 692)
Placements du portefeuille du FODTE	439 358	450 665	452 399
	439 358	417 456	(394 725)
Gains de réévaluation accumulés à la fin de l'exercice	1 000 000	978 098	560 642

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

Société ontarienne de financement de la croissance

État de la variation des actifs financiers nets

Exercice clos le 31 mars 2018

(en dollars canadiens)

	2018		2017
	Budget	Réel	Réel
	\$	\$	\$
Excédent annuel	95 961 000	99 818 671	36 961 969
Gains (pertes) nets de réévaluation	439 358	417 456	(394 725)
Augmentation des actifs financiers nets	96 400 358	100 236 127	36 567 244
Actifs financiers nets au début de l'exercice	264 352 156	264 352 156	227 784 912
Actifs financiers nets à la fin de l'exercice	360 752 514	364 588 283	264 352 156

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

Société ontarienne de financement de la croissance

État des flux de trésorerie

Exercice clos le 31 mars 2018

(en dollars canadiens)

	2018	2017
	\$	\$
Activités de fonctionnement		
Excédent annuel	99 818 671	36 961 969
Gains réalisés à la vente de placements du FODTE	(9 864 249)	(655 767)
Gains réalisés à la vente de placements du FOCR	(1 991 340)	(5 121 691)
Perte de valeur des placements du portefeuille du FODTE	11 609 565	2 265 810
Variation des soldes hors trésorerie liés au fonctionnement		
Diminution des comptes débiteurs	(1 029 331)	(324 149)
(Diminution) augmentation des comptes créditeurs et charges à payer	(42 469)	57 262
	98 500 847	33 183 434
Activités de placement		
Produit de la cession et des rachats de titres négociables	496 772 093	142 418 283
Achat de titres négociables	(601 424 257)	(146 185 925)
Achat de placements dans le FOCR	(5 850 000)	(6 466 594)
Produit des placements dans le FOCR	1 991 340	5 121 691
Rendement du capital du FOCR	781 695	1 677 744
Achat de placements dans le NVCF	—	(19 930 273)
Achat de placements dans le SUVF	(2 000 000)	(4 250 000)
Achat de placements dans Yaletown	(1 000 000)	—
Vente de placements dans le FODTE	14 861 679	5 343 367
Achat de placements dans le FODTE	(4 568 964)	(5 955 652)
	(100 436 414)	(28 227 359)
(Diminution) augmentation de la trésorerie et des équivalents de trésorerie au cours de l'exercice	(1 935 567)	4 956 075
Trésorerie et équivalents de trésorerie au début de l'exercice	12 607 854	7 651 779
Trésorerie et équivalents de trésorerie à la fin de l'exercice	10 672 287	12 607 854

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

Notes annexes

31 mars 2018

(Montants en dollars canadiens)

1. Description des activités

La Société ontarienne de financement de la croissance (« SOFC » ou la « Société ») est une personne morale sans capital-actions, établie en vertu de la *Loi de 2008 sur la Société ontarienne de financement de la croissance* (la « Loi »), qui a été promulguée le 1^{er} février 2009, à titre d'organisme du ministère de la Recherche et de l'Innovation (MRI). En mai 2016, le MRI a été reconnu comme le ministère de la Recherche, de l'Innovation et des Sciences (collectivement, le « Ministère »). Au 31 mars 2018, la SOFC relève du ministre de la Recherche, de l'Innovation et des Sciences (le « ministre »).

Le cadre juridique de la Société est énoncé dans la Loi. Aux termes de l'article 4 de la Loi, la Société a pour objet de :

- a) recevoir, détenir, gérer et administrer la participation du gouvernement de l'Ontario dans la société en commandite appelée Fonds ontarien de capital-risque SC;
- b) recevoir, détenir et administrer des biens, immeubles ou meubles, aux fins des objets visés à l'alinéa 4a);
- c) réaliser les autres objets que prescrivent les règlements.

Le *Règlement de l'Ontario 278/09*, pris en application de la Loi, a prescrit des objets additionnels de la Société. Au mois de novembre 2017, les placements suivants étaient prescrits comme catégories de placements aux fins de l'alinéa 4b) de la Loi :

- i) des placements dans un fonds de capital-risque qui investit dans :

- 1) soit des sociétés à but lucratif, si les placements dans le fonds de capital-risque comprennent des placements dans des sociétés fermées,
 - 2) soit d'autres fonds de capital-risque qui investissent dans des sociétés à but lucratif si les placements dans l'autre fonds de capital-risque comprennent des placements dans des sociétés fermées;
- ii) des placements dans des sociétés à but lucratif qui sont :
 - 1) soit des sociétés fermées,
 - 2) soit des sociétés ouvertes, si la Société
 - a) soit a investi dans ces sociétés quand elles étaient des sociétés fermées,
 - b) soit a investi dans un fonds de capital-risque visé à la disposition 1 qui a fait des placements directs ou indirects dans ces sociétés quand elles étaient des sociétés fermées;
 - iii) des placements dans des entreprises que la Société considère comme des entreprises de technologies émergentes, au titre d'un portefeuille appelé, en français, Fonds ontarien de développement des technologies émergentes et, en anglais, Ontario Emerging Technologies Fund.

Les objets additionnels suivants de la Société sont prescrits aux fins de l'alinéa 4c) de la Loi :

- 1) Mettre sur pied des conférences ou des activités portant sur des questions liées au capital de risque, ou y participer;
- 2) Recueillir, analyser ou distribuer des renseignements sur des questions liées au capital de risque;

- 3) Fournir des conseils au gouvernement de l'Ontario en ce qui concerne les questions liées au capital de risque;
- 4) Entreprendre des activités qui s'apparentent ou se rattachent aux objets visés aux dispositions 1, 2 et 3.

Au 31 mars 2018, la Société possédait des placements en capital de risque dans cinq fonds : 1) le Fonds ontarien de capital-risque SC (FOCR), 2) le Fonds ontarien de développement des technologies émergentes (FODTE), 3) le Northleaf Venture Catalyst Fund LP (NVCF), 4) le Fonds Démarrage et expansion (SUVF) et 5) le Yaletown Innovation Growth LP (Yaletown). De l'information additionnelle sur la constitution des fonds est présentée aux notes 6, 7, 8, 9 et 10, respectivement.

Comme l'exige la directive pour les agences et les nominations, la Société et le ministre ont conclu un protocole d'entente qui définit les relations opérationnelles, administratives, financières et autres qui existent entre le ministre, le Ministère et la Société.

La SOFC demande une exonération de l'impôt sur le revenu fédéral et provincial en vertu de l'alinéa 149(1) d) de la *Loi de l'impôt sur le revenu* (Canada). À titre d'entité provinciale incluse dans l'annexe A d'un accord de réciprocité fiscale entre le Canada et l'Ontario, la SOFC peut demander le remboursement de la taxe de vente harmonisée (TVH). En vertu du modèle de paiement et de remboursement, la SOFC paie la TVH sur les fournitures et les services taxables, puis demande un remboursement de la TVH acquittée.

La province de l'Ontario considère la SOFC comme une entreprise opérationnelle dont l'exercice financier prend fin également le 31 mars.

2. Résumé des principales méthodes comptables

La monnaie fonctionnelle et de présentation de la Société est le dollar canadien. Les présents états financiers ont été préparés conformément aux Normes comptables canadiennes pour le secteur public, établies par le Conseil sur la comptabilité dans le secteur public. Les principales méthodes comptables de la Société sont résumées ci-dessous.

Trésorerie et équivalents de trésorerie

La trésorerie et les équivalents de trésorerie comprennent des dépôts à vue aisément convertibles en un montant d'argent connu et assujettis à un risque négligeable de fluctuation de valeur. Les équivalents de trésorerie comprennent des placements à court terme très liquides qui arrivent à échéance moins de trois mois après la date d'achat initiale.

Titres négociables

Les placements dans des titres qui sont négociés sur un marché actif sont évalués à la juste valeur au 31 mars, et tout gain ou toute perte non réalisé est comptabilisé dans l'état des gains et des pertes de réévaluation. Les gains et les pertes de réévaluation liés à un placement en particulier sont reclassés dans l'état des résultats et des variations de l'excédent de fonctionnement accumulé lorsque ce placement est liquidé. La juste valeur comprend la valeur des intérêts courus, le cas échéant.

Les placements dans des titres qui ne sont pas négociés sur un marché actif sont évalués au coût. Les pertes de valeur, autres que temporaires, sont comptabilisées dans l'état des résultats et des variations de l'excédent de fonctionnement accumulé quand elles surviennent.

Investissements dans des sociétés en commandite

Les investissements dans le FOFR, le NVCF, le SUVF et le Yaletown sont classés comme instruments financiers et sont comptabilisés au coût, en fonction du capital appelé par leur associé commandité respectif. Puisque les investissements ne sont pas négociés sur un marché actif, leur juste valeur ne peut être aisément déterminée. Les investissements font ultérieurement l'objet d'un test de dépréciation annuellement, et toute perte de valeur est immédiatement comptabilisée dans l'état des résultats et des variations de l'excédent de fonctionnement accumulé.

Fonds ontarien de développement des technologies émergentes (FODTE)

Les investissements dans le FODTE sont classés comme des instruments financiers et sont comptabilisés au coût ou évalués à la juste valeur selon qu'il existe ou non un marché actif pour les titres. Les placements du FODTE cotés sur un marché actif sont évalués à la juste valeur à la date de l'état de la situation financière, et tout gain ou toute perte non réalisé est comptabilisé dans l'état des gains et des pertes de réévaluation. Les gains et les pertes de réévaluation sont reclassés dans l'état des résultats et des variations de l'excédent de fonctionnement accumulé quand un placement est déprécié ou cesse d'être comptabilisé. Les pertes de valeur, autres que temporaires, sont inscrites dans l'état des résultats et des variations de l'excédent de fonctionnement accumulé lorsqu'elles sont comptabilisées. La juste valeur comprend la valeur des intérêts courus ou des dividendes à payer, selon le cas.

Si un investissement du FODTE n'est pas négocié sur un marché actif, il est évalué au coût. Les investissements du FODTE font l'objet d'un test de dépréciation annuellement, et toute perte de valeur est immédiatement comptabilisée dans l'état des résultats et des variations de l'excédent de fonctionnement accumulé.

Les intérêts courus, les dividendes et les gains réalisés à la vente d'investissements du FODTE sont inscrits de la façon décrite ci-après sous la rubrique

« Comptabilisation des produits ». Si la Société dispose d'éléments d'information indiquant que les sommes dues seront perçues, ces sommes sont comptabilisées comme des sommes à recevoir; sinon, une réserve correspondant à ces sommes est constituée. Si, dans un exercice ultérieur, la Société reçoit une somme qui avait été radiée, celle-ci est inscrite à titre de recouvrement d'un montant auparavant jugé irrécouvrable. Les sommes radiées ou recouvrées sont comptabilisées dans l'état des résultats et des variations de l'excédent de fonctionnement accumulé pendant l'exercice au cours duquel la radiation ou le recouvrement a lieu.

Juste valeur et dépréciation

La valeur comptable de la trésorerie et des équivalents de trésorerie, des comptes débiteurs et des comptes créditeurs de la Société correspond à peu près à leur juste valeur, étant donné l'échéance immédiate ou rapprochée de ces instruments financiers.

La juste valeur des placements dans le FOFR, le NVCF, le SUVF et le Yaletown ne peut être établie aisément et a été inscrite au coût. Ni le FOFR ni le NVCF ni le SUVF et ni le Yaletown n'ont de prix coté sur un marché actif. Compte tenu de sa méthode d'évaluation de la dépréciation, la Société peut soumettre périodiquement ses placements dans les fonds à des tests afin de déterminer s'ils ont subi une moins-value durable qui indiquerait une perte de valeur. S'il est déterminé que le placement s'est déprécié, il est ramené à la nouvelle valeur comptable, et la perte de valeur en résultant est immédiatement comptabilisée dans l'état des résultats et des variations de l'excédent de fonctionnement accumulé.

Les co-investissements effectués dans le FODTE sont inscrits au coût, lequel représente la juste valeur au moment de l'acquisition. Les placements dans le FODTE qui sont cotés sur un marché actif sont évalués à la juste valeur au 31 mars. Tout gain ou toute perte non réalisé est comptabilisé dans l'état des gains et des pertes de réévaluation jusqu'à ce que l'investissement cesse d'être comptabilisé, les gains ou pertes étant alors

comptabilisés à l'état des résultats et des variations de l'excédent de fonctionnement accumulé. Tous les autres placements du FODTE sont évalués au coût ou au coût après amortissement. Dans le cadre du processus de déclaration au gouvernement de l'Ontario, la Société doit procéder à des évaluations périodiques des placements du FODTE afin de déterminer s'ils ont subi une moins-value durable qui indiquerait une perte de valeur. S'il est déterminé que les placements se sont dépréciés, ils sont ramenés à la nouvelle valeur comptable, et les pertes de valeur sont immédiatement comptabilisées dans l'état des résultats et des variations de l'excédent de fonctionnement accumulé. En outre, dans la mesure où un titre détenu dans le FODTE est un instrument financier hybride comportant un dérivé incorporé, comme une option de conversion en actions, ce dérivé doit être évalué à la juste valeur à l'acquisition, à moins que ce dérivé ne soit lié à des instruments de capitaux propres non cotés et ne doive être réglé à la livraison de ces instruments, auquel cas le dérivé doit être évalué au coût. Pour les produits dérivés classés à la juste valeur, la valeur est d'abord déterminée en fonction d'un cours sur un marché actif, ou, en l'absence d'un tel cours, en appliquant une technique d'évaluation appropriée.

Comptabilisation des produits

Les intérêts créditeurs sont comptabilisés au fur et à mesure qu'ils sont gagnés. Dans le cas des titres négociables et des investissements du FODTE, les intérêts créditeurs sont comptabilisés selon la méthode du taux d'intérêt effectif. Les intérêts créditeurs sont comptabilisés selon la comptabilité d'exercice conformément au contrat d'achat et dans la mesure où il est prévu qu'ils seront recouverts.

Les revenus de dividende sont comptabilisés au cours de l'exercice pendant lequel la Société devient en droit de recevoir le dividende en question, conformément aux modalités de l'émission des actions.

Les gains réalisés à la vente de placements du FODTE sont comptabilisés au cours de l'exercice pendant lequel la Société devient en droit de recevoir

le produit, conformément aux modalités de la disposition respective.

Les distributions à partir du FOCC, du NVCF, du SUVF et du Yaletown sont comptabilisées au cours de l'exercice pendant lequel la Société devient en droit de recevoir la distribution conformément aux modalités de l'entente de société en commandite respective.

Le financement reçu pour le FODTE, le NVCF, le SUVF, le Fonds d'actions pour le secteur des technologies propres et le Fonds de capital-risque en sciences de la vie représente les sommes transférées à la Société par le Ministère, tel qu'il est décrit aux notes 7, 8, 9, 17 et 16, respectivement. Le financement est comptabilisé lorsque les sommes sont reçues.

Catégories de charges

Les frais de gestion de la trésorerie représentent principalement les frais payés à l'Office ontarien de financement (OOF) pour la gestion de la trésorerie et pour des services connexes.

Les honoraires professionnels représentent les montants payés à des tiers fournisseurs de services.

Les jetons de présence des membres du conseil d'administration et des comités représentent les sommes qui leur sont versées, conformément à la politique de rémunération des membres du conseil d'administration et des comités, laquelle est conforme à la directive du Conseil de gestion du gouvernement concernant les organismes et les nominations (février 2015). En 2015, l'Agence du revenu du Canada (ARC) a décrété que les personnes fournissant des services à temps partiel pour lesquels elles reçoivent une allocation quotidienne doivent être traitées comme des employés aux fins de l'impôt uniquement. Ainsi, la TVH peut ne pas être facturée pour ces services puisque l'ARC ne les considère pas a) comme un produit imposable; et b) l'assurance-emploi est applicable. Ces personnes ne peuvent pas cotiser au Régime de pensions du Canada pour ces services.

Les remboursements au Ministère représentent des charges directes de la SOFC réglées par le Ministère en son nom à des fins administratives seulement.

Conversion des devises

Les gains et les pertes de change sur les éléments monétaires sont immédiatement comptabilisés dans l'état des résultats et des variations de l'excédent de fonctionnement accumulé. Les gains et les pertes de change non réalisés sur les titres négociables et les placements dans le FOCC, le NVCF, le SUVF, le Yaletown et le FODTE sont comptabilisés dans l'état des gains et des pertes de réévaluation. Les gains et les pertes de change non réalisés sont reclassés, passant de l'état des gains et des pertes de réévaluation à l'état des résultats et des variations de l'excédent de fonctionnement accumulé lorsque l'instrument financier cesse d'être comptabilisé.

Incertitude relative à l'évaluation

La préparation d'états financiers conformes aux Normes comptables canadiennes pour le secteur public exige que la direction fasse des estimations et pose des hypothèses. Ces estimations ont une incidence sur les montants constatés de l'actif et du passif, sur la présentation de l'actif et du passif éventuel à la date des états financiers et sur les montants constatés des revenus et des charges pour la période. Ces estimations sont fondées sur les meilleurs renseignements disponibles au moment de la préparation des états financiers et sont examinées périodiquement pour tenir compte de nouveaux renseignements lorsqu'ils sont disponibles. Les résultats réels peuvent différer de ces estimations. Les estimations importantes portent entre autres sur l'évaluation du FOCC, du FODTE, du NVCF, du SUVF et du Yaletown.

3. Instruments financiers

La Société est exposée au risque de crédit, au risque de liquidité, au risque de change, au risque de taux d'intérêt et à l'autre risque de prix découlant des instruments financiers. Cette note contient des renseignements sur l'exposition de la Société à chacun de ces risques.

Risque de crédit

Le risque de crédit découle de la possibilité qu'une partie manque à ses obligations. Les instruments de créance convertibles détenus dans le FODTE par la Société exposent actuellement celle-ci au risque de crédit.

La Société considère que les obligations des gouvernements de l'Ontario et du Canada sont relativement sans risque (note 5).

Risque de liquidité

Le risque de liquidité est le risque qu'une entité ait de la difficulté à obtenir du financement pour répondre aux besoins prévus et imprévus en liquidités associés à ses passifs financiers. La Société gère le risque de liquidité en détenant de la trésorerie ou des investissements très liquides. De plus, le Ministère verse des fonds à la Société pour lui permettre de respecter ses obligations, au besoin.

Risque de change

Le risque de change est le risque lié aux résultats d'exploitation de la Société découlant de la fluctuation des taux de change et du degré de leur volatilité. L'exposition de la Société au risque de change est limitée à la trésorerie et aux équivalents de trésorerie libellés en dollars américains et aux placements du FODTE libellés en dollars américains. La SOFC ne couvre pas son exposition au dollar américain. Au 31 mars 2018, la Société avait une exposition nette au dollar américain de 11 229 599 \$ (2017 – 4 037 509 \$). Une appréciation ou une dépréciation de 5 % du dollar canadien par rapport au dollar américain au 31 mars 2018 entraînerait une incidence de 561 480 \$ à l'état des gains et des pertes de réévaluation (2017 – 201 875 \$) et serait sans incidence sur l'excédent annuel. Dans les faits, les résultats de négociations pourraient différer de cette analyse de sensibilité et l'incidence pourrait être importante.

Risque de taux d'intérêt

Le risque de taux d'intérêt est le risque que la valeur d'un instrument financier soit défavorablement touchée par une variation des taux d'intérêt. Afin de réduire au minimum le risque lié à la fluctuation des taux d'intérêt, la Société gère l'exposition à ce risque dans le cadre de ses activités opérationnelles et financières courantes. Le principal risque pour la Société à cet égard est lié à ses titres négociables à court terme et aux investissements du FODTE. Le risque lié aux variations des taux d'intérêt pour les titres négociables est minime, puisque les investissements sont détenus pour une durée de trois ans ou moins de façon à s'aligner sur les prélèvements du FOCR, du NVCF, du SUVF et du Yaletown prévus par leurs gestionnaires de fonds respectifs. L'incidence des variations des taux d'intérêt sur les investissements du FODTE est considérée comme étant minime, puisque ces instruments sont surtout détenus à des fins d'appréciation du capital.

Autre risque de prix

L'autre risque de prix est le risque que la valeur des instruments financiers fluctue en raison de la variation des prix du marché ou de facteurs propres à un investissement en particulier. Le risque maximal lié aux instruments financiers correspond à leur juste valeur. Les titres négociables consistent en des bons du Trésor, qui ne sont pas assujettis à un risque de prix considérable. Au 31 mars 2018, si la valeur des investissements dans le FOCR, le NVCF, le SUVF, le Yaletown et le FODTE avait augmenté ou diminué de 5 %, toutes les autres variables demeurant constantes, la valeur des investissements aurait varié de 7 970 594 \$ (2017 – 8 146 557 \$). Les investissements effectués par l'intermédiaire du FOCR, du NVCF, du SUVF, du Yaletown ou du FODTE sont hautement illiquides, n'ont pas un prix de marché facilement déterminable et se font généralement dans de jeunes entreprises pour lesquelles la valeur ultime du placement, lors de toute disposition éventuelle par la SOFC, est intrinsèquement imprévisible.

Le rendement de ces investissements est tributaire de facteurs propres à chaque société (comme la performance financière, la viabilité du produit et la qualité de la gestion) et de facteurs externes (comme le contexte économique et les progrès technologiques des concurrents). La valeur comptable du portefeuille du FODTE est évaluée au coût, moins toute perte de valeur durable à la date de l'état de la situation financière; toutefois, les montants qui pourraient être réalisés ultimement pourraient être sensiblement différents.

4. Comptes débiteurs

En tant qu'organisme régi par l'annexe A, la SOFC doit se conformer au modèle de paiement et de remboursement de la TVH sur les achats directs. La Société paie la TVH sur ses achats et soumet ensuite une demande mensuelle de remboursement à l'Agence du revenu du Canada. Au 31 mars 2018, les remboursements de TVH à recevoir se chiffraient à 3 289 \$ (2017 – 10 209 \$).

Les gains réalisés à la vente de placements du FODTE sont comptabilisés au cours de l'exercice pendant lequel la Société devient en droit de recevoir le produit, conformément aux modalités des dispositions respectives. Les montants à recevoir à la suite des cessions de placements du FODTE réalisées en 2018 s'élèvent à 1 373 013 \$ (2017 – 336 762 \$).

5. Titres négociables

La SOFC peut investir à titre temporaire de l'argent dont elle n'a pas besoin immédiatement pour réaliser ses objectifs dans les titres suivants :

- a) Obligations émises ou garanties par le gouvernement du Canada ou une province canadienne;
- b) Comptes et certificats de dépôt à court terme portant intérêt émis ou garantis par une banque à charte, société de fiducie, coopérative d'épargne ou caisse populaire.

La valeur des placements dans des titres négociables au 31 mars se présente comme suit :

	2018		2017	
	Valeur nominale	Juste valeur	Valeur nominale	Juste valeur
	\$	\$	\$	\$
Bons du Trésor de la province de l'Ontario échéant entre le 20 juin 2018 et le 6 mars 2019, taux d'intérêt nominal moyen de 0,00 %	69 549 000	68 895 000	55 183 000	54 920 796
Bons du Trésor de la province de l'Ontario échéant entre le 25 avril 2018 et le 27 juin 2018, taux d'intérêt nominal moyen de 0,00 %	124 759 000	124 468 780	33 871 000	33 823 843
	194 308 000	193 363 780	89 054 000	88 744 639

La juste valeur comprend tout intérêt couru sur les bons du Trésor.

La juste valeur des titres négociables peut varier selon les taux d'intérêt. Pour l'exercice clos le 31 mars 2018, une variation de 1,0 % des taux d'intérêt se traduirait par une incidence de 1 933 638 \$ (2017 – 887 456 \$) sur les résultats d'exploitation.

6. Fonds ontarien de capital-risque SC (FOCR)

Le FOCR a été créé en juin 2008 avec l'aide de la province de l'Ontario, qui s'est engagée à y investir 90 M\$. Ce fonds de 205 M\$ est une initiative conjointe du gouvernement de l'Ontario et d'investisseurs institutionnels du secteur privé et a été établi afin d'investir principalement dans des fonds de capital-risque et des fonds d'actions de croissance établis en Ontario et axés sur l'Ontario qui appuient des entreprises innovantes et à fort potentiel.

L'investissement dans le FOCR est comptabilisé au coût, en fonction du capital appelé par l'associé commandité

du FOCR. Puisque les titres du FOCR ne sont pas négociés sur un marché actif, la juste valeur des investissements ne peut pas être aisément déterminée.

7. Fonds ontarien de développement des technologies émergentes (FODTE)

Le FODTE a été créé en juillet 2009 avec l'aide de la province de l'Ontario, qui s'est engagée à investir 250 M\$. Le FODTE, en tant que fonds de co-investissement direct, investit dans des entreprises novatrices à fort potentiel, avec d'autres investisseurs qualifiés qui ont fait leurs preuves. Le fonds investit dans trois secteurs stratégiques : a) les technologies propres; b) les médias numériques et les technologies de l'information et des communications; c) les sciences de la vie et les technologies de la santé de pointe.

Le 30 mai 2012, la Société a cessé temporairement d'investir dans le cadre du FODTE pour une période indéterminée. Cette décision n'a pas porté atteinte à sa capacité de continuer à faire des investissements de suivi dans des sociétés existantes du portefeuille et n'a eu aucune incidence sur les investissements déjà

approuvés par son conseil d'administration qui n'avaient pas encore été conclus.

Pour l'exercice clos le 31 mars 2018, les paiements de transfert reçus par le FODTE de la part du Ministère totalisaient 8 800 000 \$ (2017 – 7 800 000 \$).

8. Northleaf Venture Catalyst Fund LP (NVCF)

En janvier 2014, le NVCF a été établi à l'aide d'un investissement initial de 36,25 M\$ de la Société. Au mois de juillet 2015, la SOFC a porté son engagement à un total final de 50 M\$. Le NVCF est un fonds doté de 300 M\$ établi de concert avec le gouvernement de l'Ontario, le gouvernement du Canada et le secteur privé et a été établi afin d'investir principalement dans des fonds de capital-risque canadiens qui appuient les sociétés innovantes à fort potentiel.

L'investissement dans le NVCF est comptabilisé au coût, en fonction des appels de fonds effectués par le commandité du NVCF, déduction faite de tout rappel de fonds. Puisque les titres du NVCF ne sont pas négociés sur un marché actif, la juste valeur des investissements ne peut pas être aisément déterminée.

9. Fonds Démarrage et expansion (SUVF)

En février 2017, la Société s'est engagée à investir 25 M\$ dans le SUVF. Le SUVF est un projet conjoint du gouvernement de l'Ontario et du secteur privé, visant à investir essentiellement dans des entreprises en démarrage prometteuses établies en Ontario qui affichent un succès commercial initial et un solide potentiel de croissance, mais qui ont besoin de nouveau financement des investissements et de mentorat pour étendre leurs activités. La taille finale du capital du fonds se chiffre à 106 M\$.

Le placement dans le SUVF est comptabilisé au coût en fonction des appels de fonds effectués par le commandité du SUVF, déduction faite de tout rappel de fonds. Comme le SUVF n'est pas négocié sur un marché actif, la juste valeur du placement ne peut être aisément déterminée.

10. Yaletown Innovation Growth LP (Yaletown)

En octobre 2017, la Société s'est engagée à investir 20 M\$ dans le Yaletown Innovation Growth LP. Le Yaletown est un projet conjoint du gouvernement de l'Ontario et des secteurs public et privé misant sur les sociétés des secteurs des technologies de l'information, des technologies liées à l'énergie et des technologies propres situées au Canada et aux États-Unis. La taille totale du capital du fonds se chiffrait à 100 M\$ au 31 mars 2018.

Le placement dans le Yaletown est comptabilisé au coût en fonction des appels de fonds effectués par le commandité du Yaletown, déduction faite de tout rappel de fonds. Comme le Yaletown n'est pas négocié sur un marché actif, la juste valeur du placement ne peut être aisément déterminée.

11. Engagements contractuels

La SOFC a les engagements contractuels décrits ci-dessous :

- a) En vertu d'une entente de services financiers conclue entre l'OOF et la SOFC, l'OOF fournit des services et des activités de gestion de placements et de trésorerie pour la SOFC. L'OOF est l'organisme de la province de l'Ontario chargé de fournir des services financiers et des services centralisés de gestion de trésorerie au gouvernement. La SOFC rémunère l'OOF pour ces services en fonction des actifs gérés et lui rembourse les frais associés aux activités connexes sur une base de recouvrement des coûts.
- b) Aux termes de l'entente de société en commandite conclue avec le FOCR, la SOFC s'engage à faire des apports en capital moyennant un avis d'appel de fonds. Au 31 mars 2018, le capital non appelé totalisait 15 975 537 \$ (2017 – 21 825 537 \$), cette somme devant être utilisée au cours des années restantes de la société en commandite.
- c) Aux termes de l'entente de la société en commandite conclue avec le NVCF, la SOFC s'engage à faire des apports en capital moyennant un avis d'appel de fonds. Au 31 mars 2018, il ne

reste aucune somme non visée par un appel de fonds (2017 – néant) devant être utilisée au cours des années restantes de la société en commandite.

- d) Aux termes de l'entente de la société en commandite conclue avec le SUVF, la SOFC s'engage à faire des apports en capital moyennant un avis d'appel de fonds. Au 31 mars 2018, l'engagement total n'ayant pas fait l'objet d'un appel de fonds s'élève à 18 750 000 \$ (2017 – 20 750 000 \$), somme devant être utilisée au cours des années restantes de la société en commandite.
- e) Aux termes de l'entente de la société en commandite conclue avec le Yaletown, la SOFC s'engage à faire des apports en capital moyennant un avis d'appel de fonds. Au 31 mars 2018, l'engagement total n'ayant pas fait l'objet d'un appel de fonds s'élève à 19 000 000 \$ (2017 – néant), somme devant être utilisée au cours des années restantes de la société en commandite.
- f) Conformément au contrat conclu entre Ernst & Young LLP (E&Y) et la SOFC, E&Y fournit des services et entreprend des activités de contrôle préalable consistant à évaluer les co-investisseurs du FODTE. Pour ces services et activités, la SOFC verse une rémunération selon un montant forfaitaire et un tarif horaire, respectivement.
- g) Conformément au contrat conclu entre LP Analyst et la SOFC, LP Analyst fournit des services-conseils en investissement, y compris en matière

de stratégie d'approvisionnement; effectue des contrôles préalables à l'investissement potentiel dans de nouveaux fonds; fournit des services de conseil à l'entreprise aux fins de négociation; assure le suivi du portefeuille et la communication de l'information connexe. Pour ces services et activités, la SOFC verse une rémunération selon un montant forfaitaire et un tarif horaire, respectivement.

- h) Aux termes du contrat conclu entre Covington Capital Corporation (Covington) et la SOFC, Covington fournit des services et entreprend des activités consistant à évaluer, à suivre et à clôturer les placements dans le FODTE. Pour ces services et activités, la SOFC verse une rémunération selon un montant forfaitaire et un tarif horaire, respectivement.
- i) En vertu du contrat conclu entre Weiler & Company et la SOFC, Weiler & Company fournit à la SOFC des services de comptabilité pour lesquels celle-ci paie un tarif horaire.

12. Investissements dans le FODTE

Les investissements dans le FODTE peuvent prendre la forme de titres de capitaux propres, de bons de souscription ou de titres de créance convertibles négociés en dollars canadiens (CAD) ou en dollars américains (USD). Le tableau ci-dessous résume les investissements dans le FODTE aux 31 mars :

	2018			2017		
	Coût d'acquisition*	Valeur comptable	Éléments éventuels**	Coût d'acquisition*	Valeur comptable	Éléments éventuels**
	\$	\$	\$	\$	\$	\$
En CAD	32 354 381	27 056 001	—	45 081 492	39 064 467	338 274
En USD	1 413 160	3 729 101	—	1 413 160	3 308 187	—
	33 767 541	30 785 102	—	46 494 652	42 372 654	338 274

* Représente le coût historique, déduction faite des placements liquidés et des placements radiés.

** Investissements de suivi que la Société s'est engagée à effectuer, mais qui n'ont pas encore été effectués.

Tous les investissements ont été faits en conformité avec les directives du FODTE. Au 31 mars 2018, le portefeuille du FODTE comprenait des placements dans huit sociétés, qui représentaient de 0,03 % à 3,49 % de l'actif net. Le calcul des pourcentages exclut les placements dépréciés dans des sociétés dont la valeur comptable est symbolique ou nulle.

13. Revenu de placement dans les fonds

Au cours de l'exercice clos le 31 mars 2018, la Société a comptabilisé 1 149 101 \$ (2017 – 1 318 977 \$) en revenu de placement résultant d'investissements dans des fonds.

14. Perte de valeur des placements du FODTE

Pour l'exercice clos le 31 mars 2018, la direction a déterminé des pertes de valeur des placements du FODTE de 11 609 565 \$ (2017 – 2 265 810 \$), lesquelles ont été comptabilisées dans l'état des résultats et des variations de l'excédent de fonctionnement accumulé.

15. Comptes créditeurs

La Société et le Ministère exercent leurs activités respectives sur la base du partage des coûts. La Société rembourse au Ministère certaines dépenses engagées en son nom. Il peut s'agir, entre autres, des dépenses liées aux salaires, aux avantages sociaux, aux attributions pour la technologie de l'information par membre du personnel, aux installations et aux services juridiques externes, et des frais liés aux services de conception de sites Web, de traduction en français et d'autres services.

La comptabilisation et l'évaluation de tout remboursement font l'objet d'un rapprochement annuel entre la Société et le Ministère, et la nature ainsi que l'étendue des services fournis par le Ministère doivent être approuvées.

La Société comptabilise les charges admissibles remboursables au Ministère dans ses comptes créditeurs selon les estimations présentées par le Ministère, lesquelles peuvent être vérifiées de façon indépendante

par la Société. Au 31 mars 2018, les remboursements payables à terme échu s'élevaient à 95 193 \$ (2017 – 90 628 \$).

Au 31 mars 2018, le solde de 140 781 \$ (2017 – 187 815 \$) représentait les montants dus à terme échu à divers fournisseurs de services.

16. Fonds de capital de risque pour le secteur des sciences de la vie

En mars 2018, le gouvernement de l'Ontario a annoncé le paiement d'un montant allant jusqu'à 50 M\$ pour l'établissement d'un nouveau fonds de capital de risque pour le secteur des sciences de la vie. Le Ministère a conclu avec la SOFC l'entente de paiement de transfert portant sur le fonds de capital de risque pour le secteur des sciences de la vie et a payé un montant de 35 M\$ à la Société. Ce projet comprenait un montant de 10 M\$ payé initialement en 2014 pour l'établissement d'un nouveau fonds de capital d'amorçage et de risque pour le secteur des sciences de la vie.

Au 31 mars 2018, le projet du fonds de capital de risque pour le secteur des sciences de la vie était toujours en cours d'élaboration.

17. Fonds d'actions pour le secteur des technologies propres

Dans son budget de 2016, la province de l'Ontario s'est engagée à allouer un montant de 55 M\$ à l'élaboration de nouvelles méthodes permettant à la province d'effectuer des investissements dans les actions de sociétés du secteur des technologies propres. L'Énoncé économique de l'automne 2016 de la province de l'Ontario a réaffirmé cet engagement, ce qui indique l'intention de la province de favoriser l'établissement de un ou plusieurs fonds d'actions pour le secteur des technologies propres dans lesquels la province peut investir ses engagements budgétaires.

La SOFC mettra en œuvre ce projet en établissant une ou plusieurs sociétés en commandite dans lesquelles la Société participera en tant que commanditaire selon les mêmes modalités que celles qui s'appliquent aux autres commanditaires.

En août 2017, le Ministère a conclu avec la SOFC l'entente de paiement de transfert portant sur le fonds d'actions pour le secteur des technologies propres et a payé un montant de 55 M\$ à la Société.

En novembre 2017, la Société ontarienne de financement de la croissance s'est engagée à investir un montant initial de 20 M\$ dans le Yaletown Innovation Growth LP.

Au 31 mars 2018, le deuxième projet de fonds d'actions pour le secteur des technologies propres était toujours en cours d'élaboration.

18. Opérations entre apparentés

Au 31 mars 2018, la Société a conclu des opérations entre apparentés avec le Ministère de la Recherche, de l'Innovation et des Sciences (MRIS), le ministère du Développement économique et de la Croissance (MEDG), l'Office ontarien de financement (OOF) et la province de l'Ontario.

La SOFC n'a aucun actif ou passif lié aux immobilisations corporelles. Elle est assujettie à une politique en vertu de laquelle le Ministère ou un autre organisme public assure la gestion des actifs et des passifs utilisés pour la prestation de services à la Société, ou découlant de la prestation de ces services (par exemple la paie, les installations, les services publics, les services liés aux technologies de l'information et aux communications, etc.).

La SOFC dispose de ressources limitées pour émettre des chèques ou effectuer des virements bancaires afin de payer ses fournisseurs directs et ses fournisseurs de services. Avec l'approbation du bureau du contrôle financier du Ministère, la SOFC se sert de l'accès du Ministère aux Services communs de l'Ontario (SCO) pour payer indirectement la plupart de ses fournisseurs et fournisseurs de services. Les SCO comptabilisent ces paiements au moyen du Système intégré de gestion de l'information financière (SIGIF) du gouvernement dans les centres de coûts du Ministère. Le Ministère facture ces montants à la SOFC à chaque trimestre aux fins de remboursement.

La prestation de services à la Société par un tiers est assujettie à une politique de remboursement en fonction des coûts de ces services ou des honoraires prévus aux termes d'une entente de niveau de service. Si la Société ne dispose pas de ressources financières « non affectées » ou qu'elle a épuisé le nombre de paiements de transfert autorisés pour rembourser le Ministère, ce dernier compensera ces charges à titre de montants à terme échu au poste budgétaire des autres charges directes de fonctionnement (ACDF). Le passif éventuel du Ministère à l'égard de la Société a été énoncé dans chacune des demandes au titre du FOCR, du FODTE, du NVCF, du SUVF, du Fonds d'actions pour le secteur des technologies propres et du Fonds de capital-risque pour le secteur des sciences de la vie présentées au Conseil du Trésor et au Conseil de gestion du gouvernement qui ont par la suite été approuvées.

19. Actifs non financiers

La Société n'a pas d'immobilisations corporelles ou de charges payées d'avance. Un inventaire des fournitures de bureau est réalisé aux fins d'utilisation et comptabilisé en charges pour l'exercice pendant lequel les achats ont lieu. Le coût total de ces fournitures n'a pas d'incidence significative sur les états financiers et on s'attend à ce qu'elles soient utilisées moins de un an après la date d'achat.

Gouvernance d'entreprise

Aperçu

La SOFC est une mandataire de la Couronne définie comme un organisme provincial régi par un conseil d'administration conformément à la directive du Conseil de gestion du gouvernement (CGG). Plus précisément, la SOFC est prescrite à titre d'organisme public rattaché à la Commission, conformément au Règlement de l'Ontario 146/10, en vertu de la *Loi de 2006 sur la fonction publique de l'Ontario*. La SOFC ne fait pas partie du ministère de la Recherche, de l'Innovation et des Sciences (le ministère) sur le plan organisationnel, mais on considère qu'elle fait partie du gouvernement.

La gouvernance repose sur des processus qui permettent d'assurer la supervision et la gestion efficaces des activités de la SOFC par la haute direction, le conseil d'administration et le ministre de la Recherche, de l'Innovation et des Sciences (le ministre). Cela consiste notamment à désigner les personnes et les groupes responsables des activités de la Société et à définir leurs fonctions.

Rôles et responsabilités

La structure de responsabilité de la SOFC découle de la *Loi de 2008 sur Société ontarienne de financement de la croissance* (la loi), à laquelle elle est assujettie. Il incombe au ministre d'appliquer la loi en ce qui a trait à la SOFC. Cette loi et les directives émises par le Conseil de gestion du gouvernement (CGG), le ministre et la Commission de la fonction publique relativement aux organismes de la Couronne forment le cadre en vertu duquel la SOFC est régie.

Chaque année, il incombe au ministre de présenter le rapport annuel au lieutenant-gouverneur en conseil et de le déposer ensuite à l'Assemblée législative. En outre, le ministre examine et approuve le plan d'activités annuel de la SOFC. Il communique également avec la SOFC par l'intermédiaire du président de son conseil d'administration au sujet des politiques et des attentes du gouvernement à son endroit.

Le président du conseil est responsable devant le ministre du rendement de la SOFC dans l'accomplissement de son mandat. Il lui incombe de conseiller et de renseigner le

ministre au sujet des activités et des affaires de la SOFC. De plus, le président du conseil assure la direction de la SOFC. Le sous-ministre de la Recherche, de l'Innovation et des Sciences veille à ce que le ministère dispose de la capacité organisationnelle nécessaire pour superviser la SOFC et s'assurer qu'elle gère ses risques de façon appropriée.

Les membres du conseil d'administration sont nommés par le lieutenant-gouverneur en conseil et rendent compte au ministre par l'entremise du président du conseil. Le conseil occupe un rôle de surveillance. Il supervise la gestion des activités et des affaires de la SOFC afin de s'assurer que son mandat est respecté. Le conseil se compose de fonctionnaires au service de la Couronne et d'administrateurs indépendants. Il se réunit au moins une fois par trimestre, et le président et chef de la direction ainsi que le personnel de la SOFC lui remettent régulièrement des rapports sur les activités de la SOFC et le respect des lois et politiques applicables. Les normes de conduite des membres du conseil sont énoncées dans un code de déontologie approuvé par le conseil.

Par ailleurs, deux comités secondent le conseil dans ses fonctions de supervision de la gestion de la SOFC. Le comité de vérification et de gestion des risques (CVGR) approuve le plan annuel d'audit préparé par les auditeurs externes indépendants de la SOFC et communique, au besoin, avec ses vérificateurs internes et la vérificatrice générale de

l'Ontario au sujet des rapports financiers et des contrôles internes. Le CVGR examine aussi les politiques financières et les états financiers, et en recommande l'approbation au conseil. De plus, le CVGR a pour tâche de passer en revue les principaux risques et les stratégies d'atténuation de la SOFC. Le comité des ressources humaines aide le conseil à s'assurer que des mesures appropriées sont en place relativement à la rémunération, à l'évaluation du rendement et à la formation du personnel dans des domaines clés.

Le président et chef de la direction travaille sous la direction du président du conseil et des membres du conseil, et rend régulièrement compte au conseil du rendement de la SOFC. Étant donné que le président et chef de la direction est employé en vertu de la partie III de la *Loi de 2006 sur la fonction publique de l'Ontario*, il doit également consulter, au besoin, le sous-ministre de la Recherche, de l'Innovation et des Sciences au sujet de questions d'importance mutuelle, y compris les services offerts par le ministère, ainsi que du Conseil du Trésor et du Conseil de gestion du gouvernement, des directives du gouvernement et des politiques du ministère. Le président et chef de la direction a la responsabilité de gérer les activités quotidiennes et courantes de la SOFC, y compris la supervision du personnel, conformément aux politiques du gouvernement.

Exigences concernant la préparation des rapports financiers

La SOFC prépare des états financiers annuels audités conformément aux normes du Conseil sur la comptabilité dans le secteur public de Comptables professionnels agréés Canada. Ces états financiers sont examinés et recommandés par le CVGR et approuvés par le conseil. Les états financiers annuels de la SOFC sont audités par un auditeur externe indépendant, qui détermine s'ils présentent un portrait fidèle de la situation financière de la SOFC et respectent les normes du Conseil sur la comptabilité dans le secteur public. Le CVGR et le conseil passent ensuite les résultats en revue. Ces états financiers audités sont présentés à l'Assemblée législative de l'Ontario dans le cadre du rapport annuel et sont inclus dans le volume 2 des Comptes publics de la province. Des états financiers non audités sont préparés trimestriellement et présentés au CVGR et au conseil.

Contrôles internes

Il incombe à la direction d'établir et de maintenir des contrôles internes afin de fournir une assurance raisonnable quant à la fiabilité des rapports financiers, dans le but protéger les actifs de la SOFC et de gérer ses obligations.

Afin de s'acquitter de son devoir d'assurer la fiabilité des renseignements financiers et leur diffusion en temps opportun, la SOFC applique un système complet de contrôles internes, qui comprend des mesures de contrôle

organisationnel et procédural. Le système de contrôles internes comprend :

- un plan d'activité complet;
- des communications écrites des politiques et des procédures régissant la direction d'une entreprise et la gestion des risques;
- la répartition des tâches;
- la tenue et la conservation de dossiers détaillés;
- la délégation responsable des pouvoirs et la responsabilité personnelle;
- la sélection attentive des membres du personnel et leur formation;
- la mise à jour des politiques relatives à la comptabilité et aux risques financiers.

Dans le cadre de son plan d'activités annuel, la SOFC procède à une évaluation globale des risques et élabore des stratégies d'atténuation appropriées.

Activités

Conformément au modèle mis en place lors de sa constitution, la SOFC continue de fonctionner à titre de petit organisme doté d'un effectif restreint qui participe aux activités d'exploitation, de gouvernance, de contrôle financier et d'investissement, et soutenu par des fournisseurs externes de services spécialisés dans l'évaluation de fonds, les co-investissements directs, les investissements relatifs aux fonds de fonds ainsi que l'audit et la tenue des registres.

En date du 31 mars 2018

Membres du conseil d'administration

Jeff Kehoe, président du conseil

Nomination au conseil de la SOFC : Juillet 2014

Fin du mandat actuel : Avril 2018

Jeff Kehoe est directeur de l'Application de la loi à la Commission des valeurs mobilières de l'Ontario. Avant d'entrer au service de la Commission, il occupait le poste d'associé directeur et d'avocat général à Difference Capital inc. M. Kehoe compte 10 ans d'expérience en observation des marchés financiers canadiens à titre de directeur et de vice-président de la mise en application à l'Organisme canadien de réglementation du commerce des valeurs mobilières (OCRCVM). Avant de travailler pour l'OCRCVM, M. Kehoe a été procureur de la Couronne et avocat de la Couronne au ministère de la Justice. Il détient un baccalauréat en droit de l'Université de Windsor, un juris doctor de l'University of Detroit Mercy, une maîtrise en droit spécialisée dans les valeurs mobilières de la faculté de droit Osgoode Hall, un certificat Certified Regulatory and Compliance Professional de la Wharton University of Pennsylvania, et a suivi une formation dans le domaine des valeurs mobilières à Harvard. Il siège actuellement à divers conseils privés et publics, notamment d'organismes de bienfaisance à but non lucratif. Il a mené à bien le programme d'administrateur de société du Rotman Institute.

Gadi Mayman, vice-président

Nomination au conseil de la SOFC : Février 2009

Fin du mandat actuel : Janvier 2020

En sa qualité de directeur général de l'Office ontarien de financement, Gadi Mayman est responsable de la stratégie d'emprunt et de gestion de la dette de la province, des projets de financement général et d'analyse financière en matière d'électricité, ainsi que des relations avec les banques et les marchés. Avant d'entrer au service du ministère des Finances de l'Ontario en 1991, M. Mayman a travaillé à la Société pour l'expansion des exportations à Ottawa et à la division internationale de la Banque TD. Il est titulaire d'un baccalauréat en sciences appliquées (génie industriel) décerné par l'Université de Toronto en 1981 et d'une maîtrise en administration des affaires octroyée par l'Université de Western Ontario en 1988. M. Mayman est le chef de la direction de la Société financière de l'industrie de l'électricité de l'Ontario ainsi qu'un membre de son conseil d'administration. Il est également membre du conseil d'administration de l'Office ontarien de financement (OOF), d'Infrastructure Ontario et de la Société ontarienne de financement de la croissance. Il est coprésident du Joint Nuclear Funds Investment Committee, comité mixte de l'OOF et de l'Ontario Power Generation.

Annie Ropar, membre

Nomination au conseil de la SOFC : Avril 2014

Fin du mandat actuel : Avril 2021

Annie Ropar est la directrice des conseils de la Société ontarienne de financement de la croissance et de la Princess Margaret Cancer Foundation. Elle occupe également le poste de directrice générale des finances à Aequis NEO Exchange Inc., et travaille pour l'entreprise depuis ses débuts. Avant de travailler pour Aequis, Mme Ropar était directrice générale, Actions mondiales, pour RBC Marchés des Capitaux, où elle était responsable de la gestion des affaires et de l'exécution de stratégies pour le secteur des ventes et de la négociation de titres institutionnels. Au cours de sa carrière à RBC, elle a également été associée à RBC Capital Partners, et était responsable de la supervision des activités relatives aux capitaux d'investissement privés de la banque. Avant de travailler pour RBC, Mme Ropar a travaillé sept ans pour CIT Group inc. à titre de vice-présidente principale et chef des finances de groupe au sein du secteur de financement structuré. Mme Ropar détient le titre de CA et de CPA au Canada, et de CPA aux États-Unis.

Tony Rockingham, membre

Nomination au conseil de la SOFC : Février 2009

Fin du mandat actuel¹² : Décembre 2018

Tony Rockingham a pris sa retraite en 2011, après avoir travaillé plus de 30 ans dans le secteur de la fonction publique de l'Ontario. Au cours de ses années au sein du gouvernement de l'Ontario, il a occupé des postes de direction au ministère de l'Énergie, au ministère de l'Environnement et au ministère de la Recherche et de l'Innovation. M. Rockingham est un ancien membre employé de la fonction publique de l'Ontario siégeant aux conseils de la Société ontarienne de financement de la croissance et de la Société ontarienne de gestion des fonds des investisseurs immigrants. Avant de travailler au gouvernement, il a travaillé pour le service national d'électricité de l'Angleterre et pour un fabricant de piles à Toronto. M. Rockingham est titulaire d'un baccalauréat ès sciences en génie industriel décerné par l'Université de Toronto et d'un doctorat en génie mécanique octroyé par l'Imperial College of Science and Technology de Londres, en Angleterre.

Rémunération du conseil

La rémunération totale versée aux membres du conseil au cours de l'exercice 2017-2018 s'est élevée à 2 100 \$.

¹² M. Rockingham a vu son mandat se terminer le 18 mars 2018, mais a été nommé de nouveau au conseil le 11 avril 2018.

Politiques et procédures relatives à la gestion des risques

Dans le cadre de son plan d'activités annuel, la SOFC procède à une évaluation globale des risques et élabore des stratégies d'atténuation appropriées. Le plan de gestion des risques de la Société est fondé sur les exigences énoncées dans la *Directive pour les agences et les nominations*¹³. Ce plan tient compte de la gestion des risques internes et des risques externes. Le cadre de gestion des risques de la SOFC est fondé sur les éléments suivants, mais la liste n'est pas exhaustive :

- risques financiers;
- risques associés aux ressources humaines;
- risques opérationnels;
- risques stratégiques.

Outre le plan d'activités annuel de la SOFC, une évaluation exhaustive des risques est présentée au conseil tous les six mois. De plus, le président et chef de la direction informe régulièrement le conseil de tous les risques potentiels ou avérés.

¹³ Applicable depuis avril 2017 et pouvant être modifié de temps à autre.

Perspectives de l'exercice 2018-2019

Afin d'augmenter le volume de capital-risque accessible pour les entreprises émergentes innovatrices du secteur des sciences de la vie de l'Ontario, la SOFC a émis une déclaration d'intérêt et devrait s'engager à investir dans au moins un fonds du secteur des sciences de la vie. La SOFC cherchera à repérer des occasions d'investissement pour s'assurer que les entreprises prometteuses à fort potentiel ont accès au capital dont elles ont besoin pour croître et prospérer en Ontario.

Pour l'exercice 2018-2019, la SOFC continuera également à :

- gérer le portefeuille de placements du FODTE;
- administrer les parts de sociétés en commandite de la SOFC dans des fonds gérés à l'externe;
- appuyer le développement de l'écosystème du capital-risque ontarien et la mise en œuvre des politiques en matière de capital-risque de la province.

Coordonnées

Pour obtenir des renseignements de nature générale, veuillez communiquer avec la SOFC :

Société ontarienne de financement de la croissance
700, rue Bay
Bureau 2401
Toronto (Ontario) M5G 1Z6

Appels locaux : 416 325-6874
Appels sans frais : 1 877-422-5818
Adresse électronique : ocgc@ontario.ca
Web : www.ontario.ca/ocgc

Pour obtenir une section de ce rapport ou le rapport dans son entièreté dans un autre format plus accessible, veuillez envoyer un courriel à **ocgc@ontario.ca**.



Ontario

Société ontarienne de
financement de la croissance

www.ontario.ca/sofc

